

FONDATION D'ENTREPRISE HERMES

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Administrateurs
FONDATION D'ENTREPRISE HERMES
24, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation FONDATION D'ENTREPRISE HERMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui précise l'application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent multiples conséquences de pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2021

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Auberty

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	300		300	300
Total I	300	-	300	300
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 715 194		8 715 194	6 698 138
Charges constatées d'avance	32 108		32 108	13 900
Total	8 747 302	-	8 747 302	6 712 038
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 747 602	-	8 747 602	6 712 338

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	6 236 044	5 380 652
Excédent ou déficit de l'exercice	1 443 434	855 392
Situation nette (sous total)	7 679 477	6 236 044
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Provisions réglementées		
Total I	-	-
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 065 046	475 764
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 079	530
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	1 068 124	476 294
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	8 747 602	6 712 338

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Mécénat et autres concours privés		7 160 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	7 160 000	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 098
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	408	
Total I	7 160 408	7 161 098
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 646 365	6 158 301
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	70 737	147 543
Total II	5 717 102	6 305 844
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 443 305	855 254
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	44	476
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	1 059	127
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 102	603
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	860	300
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	860	300
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	243	303
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 443 548	855 557
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	114	165
Total des produits (I + III + V)	7 161 510	7 161 701
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 718 076	6 306 309
EXCEDENT OU DEFICIT	1 443 434	855 392
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	1 705 399	
Bénévolat		
TOTAL	1 705 399	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	223 510	
Prestations en nature	1 481 889	
Personnel bénévole		
TOTAL	1 705 399	

1. DESCRIPTION ET EVENEMENTS

1-1 DESCRIPTION DE LA FONDATION

La Fondation d'entreprise Hermès accompagne celles et ceux qui apprennent, maîtrisent, transmettent et explorent les gestes créateurs pour construire le monde d'aujourd'hui et inventer celui de demain.

Elle développe neuf grands programmes qui articulent savoir-faire, création et transmission : **New Settings** et **Artistes dans la Cité** pour les arts de la scène, **Expositions** et **Résidences d'artistes** pour les arts plastiques, **Immersion, une commande photographique franco-américaine** pour la photographie, **Manufacto, la fabrique des savoir-faire** et **l'Académie des savoir-faire** pour la découverte et l'approfondissement des métiers artisanaux. À travers **H³ – Heart, Head, Hand** elle soutient également, sur les cinq continents, des organismes qui agissent dans cette même dynamique. Enfin, son engagement en faveur de la planète est porté par son programme **Biodiversité & Écosystèmes**. Créée en 2008, la Fondation d'entreprise Hermès est dirigée par Annick de Chaunac, sous la présidence d'Olivier Fournier qui succède à Pierre-Alexis Dumas en 2016.

Toutes les actions de la Fondation d'entreprise Hermès, dans leur diversité, sont dictées par une seule et même conviction : *nos gestes nous créent*.

La création de la Fondation d'entreprise Hermès a été autorisée par un arrêté préfectoral du 19/02/2008, et a été publiée au Journal officiel du 12/04/2008.

Sa durée est fixée à 5 années à compter de la publication au journal officiel de l'autorisation de sa création.

Elle a ainsi été prorogée pour un troisième mandat de cinq ans par décision des Fondateurs prise le 20 octobre 2017 (publication au Journal officiel du 17 mars 2018).

1-2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'année 2020 a été marquée par plusieurs événements :

- Le report de l'exposition des Résidences à 2022 ;
- Une nouvelle saisonnalité du programme New Settings décidée en cours d'année pour sa dixième édition : 6 spectacles programmés à l'automne 2020, 3 en mars 2021 et 3 derniers au début de l'été 2021. Cela eu pour effet, par rapport au budget initialement voté, de reporter sur 2021 les frais engagés pour la présentation de ces 6 spectacles ;
- Des dépenses engagées dans le cadre d'H³ très inférieures aux premières projections, le processus de sélection des projets en collaboration avec les collaborateurs des filiales étant plus complexe et plus long qu'initialement prévu ;
- Un dépassement budgétaire dans le cadre du programme Biodiversité : il a été décidé en cours d'année d'augmenter de 100 K€ le don apporté au WWF pour son programme Africa Twix.

D'autre part, on enregistre 1,3 M€ de report ou d'annulation de projets en 2020, en conséquence des mesures sanitaires adoptées dans le Monde pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Dans le détail :

- Les jours d'ouverture des expositions ont été réduits au Forum de Tokyo ainsi qu'à l'Atelier Hermès à Séoul du fait du confinement – ce qui a eu pour incidence de décaler le rythme des expositions et de réduire leurs coûts ;
- Dans le cadre d'Immersion, la résidence de Vasantha Yoganathan en 2020 n'a pas pu avoir lieu aux États-Unis et l'exposition de Grégory Halpern n'a pu ouvrir au SF Moma (San Francisco) ;
- Sur les 6 spectacles New Settings qui devaient être présentés à l'automne 2020, un seul a pu l'être effectivement ;
- La réalisation de l'Académie des Savoir-Faire au Japon a été reportée à 2021 ;
- La Soirée annuelle de la Fondation n'a pu avoir lieu.

1-3 EVENEMENTS POST CLOTURE

Les faits significatifs intervenus entre le 1^{er} janvier et le 10 mai 2021, principalement suite aux restrictions sanitaires liées à la Covid-19 :

Transmission :

- Lancement de nouvelles actions de formation au sein du programme Panorama, avec la Saline Royale d'Arc-et-Senans.
- Diminution des dons engagés dans le cadre d'H³, reflétant la baisse de régime de ce programme.
- Au sein du programme de l'Académie des Savoir-Faire, pour répondre au contexte sanitaire actuel, les matinales des mois de janvier, février, mars et avril ont été réalisées de façon digitale avec une diffusion sur internet et non en présentiel.
- Dans le cadre du programme Artistes dans la Cité et du dispositif de bourses d'études qui y est intégré, une bourse d'urgence a été délivrée à un étudiant non-sélectionné au départ mais dont la situation personnelle s'est gravement détériorée à cause de la Covid 19.

Création :

- L'exposition des Résidences initialement prévue en 2020 aura finalement lieu début 2022, avec des frais de préparation en 2021. Une partie des frais de résidences 2020 a glissé en 2021 suite à des retard pris en répercussion de la Covid 19.
- Les 4 spectacles New Settings du mois de mars 2021 (dont un report de 2020) programmés au Théâtre de la Cité internationale ont été annulés pour cause de confinement lié à la Covid-19. 3 d'entre eux ont été déplacé au mois de juin 2021 et un a été annulé fermement (avec compensation financière).
- Aucune action au sein du programme Immersion n'a pu être mise en place à cause de la Covid-19.
- La première exposition 2021 à la Place (Saint-Louis-Lès-Bitche) n'a pas pu ouvrir encore pour cause de confinement.

Autres :

- La Fondation d'entreprise Hermès reçoit un nombre croissant de sollicitation, notamment en lien avec la crise sanitaire et sociale liée à la Covid-19 ;
- De nombreuses incertitudes perdurent sur certains projets dont il est possible qu'ils soient décalés dans le temps en 2021 (au sein de l'axe Création notamment), conséquences de la crise liée au Coronavirus. Des ajustements seront sans doute réalisés lors du ré-estimé de l'automne 2021.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2020 de la Fondation, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en euros.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, dans le respect des règlements ANC n° 2018-06 régissant les associations et les fondations et dans le respect du principe de prudence en appliquant les conventions suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Séparation des exercices
- Coûts historiques
- Permanence des méthodes

2-1 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Sa première application constitue un changement de méthode comptable. Les conséquences de cette application ont une incidence sur la présentation du bilan, du compte de résultat et l'ajout de nouvelles notes dans l'annexe.

La mise en œuvre du nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la fondation.

3. CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Hermès International, suivant une convention, met gratuitement à la disposition de la Fondation d'entreprise Hermès des locaux nécessaires à son fonctionnement dans ses lieux d'implantation. Ces derniers ont été transférés en octobre 2018 du 23, rue Boissy d'Anglas (Paris 8^{ème}) au 20, rue de la Ville l'Évêque (Paris 8^{ème}). La mise à disposition de ses locaux est valorisée à 223.510 €.

Hermès Sellier et Hermès International mettent également à disposition de la Fondation d'entreprise Hermès des salariés dont l'action s'inscrit dans le cadre d'un mécénat de compétence. Le montant du mécénat de compétence d'Hermès International est de 1 420 000 € et celui d'Hermès Sellier est de 49 789 € au titre de l'exercice 2020. Il convient également d'ajouter le montant de 12.100 € correspondant au mécénat de compétences de 4 artisans de Maroquinerie.

4. NOTES SUR LE BILAN

FONDS PROPRES

Variation des Fonds Propres	31/12/2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	31/12/2020
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS					
<u>Fonds propres sans droits de reprise</u>					-
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)					
<u>Fonds propres avec droits de reprise</u>					
Fonds statutaires					
Fonds propres complémentaires					
<u>Autres fonds associatifs (partie 1/2)</u>					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)					
<u>Ecarts de réévaluation</u>					
<u>Réserves</u>					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
<u>Report à nouveau</u>	5 380 651,91	855 391,69			6 236 043,60
<u>Excédent ou déficit de l'exercice</u>	855 391,69	- 855 391,69	1 443 433,87		1 443 433,87
SITUATION NETTE	6 236 043,60	-	1 443 433,87	-	7 679 477,47
<u>Fonds propres consommables</u>					-
Subvention d'Investissement					-
Provisions réglementées					-
<u>Autres fonds associatifs (partie 2/2)</u>					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droits des propriétaires - (Commodat)					
Total 1	6 236 043,60		1 443 433,87	-	7 679 477,47

ETAT DES CREANCES ET DETTES

Créances	A moins d'un an	A plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
Actif Immobilisé		300	300		300
Actif Circulant			-		-
Charges constatées d'avance	32 108		32 108		32 108

L'actif immobilisé est constitué d'une caution versée en 2019 qui n'a pas été remboursée par le prestataire.

Les charges constatées d'avance se rapportent aux Bourses d'études de janvier 2021 qui ont été réglées en décembre 2020.

Dettes	A moins d'un an	A plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
Fournisseurs	513 204		513 204		513 204
Fournisseurs factures non parvenues	551 842				
Dettes fiscales et sociales	3 079		3 079		3 079
Autres dettes			-		-

Les principales dettes fournisseurs concernent :

- Hermès Korea (dépenses du 4^{ème} trimestre)
- Wait for it (Vidéos programme résidences d'artistes)
- Les Compagnons du Devoir (programme de sensibilisation)
- Festival d'Automne (soutien en mécénat accueil spectacles CADSCADE)
- Théâtre Nanterre Amandier (spectacle BIG SISTERS)
- Compagnie Greffe (WITHOUT REFERENCES)

Les principales dettes fournisseurs factures non parvenues concernent :

- Actes Sud (Ouvrage « Savoir Faire »)
- Hermès Japon (dépenses du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre)
- UZIK (Accompagnement social 2^{ème} semestre)

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant provisionné au titre des honoraires pour 2020 s'élève à 12.000 €.

5. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués des versements des Fondateurs dans le cadre du programme d'action pluriannuel. Pour l'exercice 2020 Les versements s'élèvent à 7.150.000 € d'Hermès Sellier et de 10.000 € d'Hermès International.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS REÇUS

Les fondateurs verseront à la Fondation d'entreprise Hermès dans le cadre du programme d'action pluriannuel :

Hermès Sellier :

- 7 150 000 EUR au plus tard le 31/12/2021
- 7 150 000 EUR au plus tard le 31/12/2022

Hermès International :

- 10 000 EUR au plus tard le 31/12/2021
- 10 000 EUR au plus tard le 31/12/2022

Ces versements sont garantis par une caution bancaire donnée par Hermès Sellier et Hermès International par la banque BNP Paribas.

ENGAGEMENTS DONNÉS :

La fondation d'entreprise Hermès s'est engagée au titre de :

OPERATIONS	CONVENTIONNE	NON CONVENTIONNE
NEW SETTINGS	434 000,00	128 329,93
ARTISTES DANS LA CITE	620 450,00	2 561,97
RESIDENCES D'ARTISTES	58 000,00	249 405,02
GALLERIES	130 256,32	985 692,91
PHOTOGRAPHE	171 729,18	1 471,89
ACADEMIE DES SAVOIR-FAIRE	183 630,00	101 722,27
H3	197 488,27	5 155,42
MANUFACTO	434 069,90	350 126,22
ECOSYSTEME ET BIODIVERSITE	797 571,00	-
SOUTIENS DIVERS	274 399,90	10 000,00
TOTAL ACTIVITES	3 301 594,57	1 834 465,63
COMMUNICATION INSTUTIONNELLE	210 770,25	247 054,24
FRAIS GENERAUX	-	124 127,52
TOTAL	3 512 364,82	2 205 647,39

- Les montants conventionnés sont principalement :
 1. Des dons en mécénat
 2. Des contrats de prestation

- Les montants non conventionnés sont principalement :
 1. Des achats ou prestations ponctuelles
 2. Des refacturations intra-groupe

- En règle générale, la proportion entre soutiens conventionnés et dépenses non-conventionnées renseigne sur la part entre mécénat classique (dit "de redistribution", qui s'opère à travers des soutiens conventionnés) et un mécénat opérateur (lorsque la Fondation met en place elle-même des programmes dans le cadre desquels elle engage directement les dépenses).

7. TRANSACTIONS AVEC LES CONTRE-PARTIES

La Fondation n'a effectué aucune opération avec des contreparties conclue dans les conditions telles que prévues par l'article 431-12 du règlement ANC 2018-06.